

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux juin, à vingt heures, se sont réunis les conseillers municipaux en exercice, sous la présidence de Monsieur Gérard LHEUREUX, Maire, suite à la convocation du 14 juin 2016.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :

- Mme Myriam VARLET (qui a donné pouvoir à Mme Christèle RICHARD)
- M. Guy RENOIR (qui a donné pouvoir à Mme Valérie GRADEL)
- Mme Sandrine DUFOUR (qui a donné pouvoir à Mme Nathalie BINQUET)
- Mme Pascale FOUQUEMBERG (qui a donné pouvoir à M. Joël LEFEBVRE)
- M. Jean-Marc BLIEUX (qui a donné pouvoir à M. Eric BOTTE)

Le quorum est atteint ; la séance est ouverte.

Madame Christèle RICHARD est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal est invité à adopter le compte-rendu de la séance du 19 avril 2016.

Mme LAGULLE déclare s'être abstenue lors du vote du budget primitif 2016 du service Eau/Assainissement (+ 1 pouvoir), contrairement à ce qui est indiqué au compte-rendu.

M. BOTTE apporte quelques remarques sur le compte-rendu :

- Il indique que ses propos ont été mal retranscrits concernant le projet d'aménagement de trottoirs. Il a demandé « que l'on tienne compte du projet de l'ancienne municipalité dans notre réflexion préalable à la réalisation des travaux ».
 - Il précise que la participation de 9 000 euros réclamée à la commune pour les points d'apport volontaire concerne un seul site. Pour les 2 sites, la commune devra s'acquitter de 18 000 euros. Cependant la Communauté de Communes Authie Maye semble n'avoir pris en compte qu'un seul site ; Monsieur le Maire confirmera la demande pour le 2^{ème} aux conditions financières actuelles.
- M. KLAPSIA** rappelle toutefois que l'aménagement de l'accès aux containers reste à la charge de la commune.

M. BOUCHEZ indique qu'il faut réfléchir à l'implantation exacte des containers afin de limiter le coût de cet aménagement. **M. BOTTE** indique que la commune de Rue a modifié un emplacement pour cette raison.

M. BOTTE souhaite que les travaux d'investissement soient classés par programme pour une meilleure lisibilité lors du vote du CA.

Ces précisions étant faites, le compte-rendu de la séance du 19 avril 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration du monument « La Croix du Bourg ».

La proposition est adoptée à l'unanimité ; l'ordre du jour est abordé.

1) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU MONUMENT « LA CROIX DU BOURG » :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur BOUCHEZ qui expose que la prestation de travaux de Monsieur Eric CHEVALLIER a été validée par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le devis s'élève à 7 408,00 euros HT
soit 8 148,80 euros TTC

Par ailleurs, Monsieur Pascal BRASSART, architecte d'Amiens accepte d'assurer les missions DET (direction et comptabilité) et AOR (assistance opération réception) pour un montant de 600 euros HT, soit 720 euros TTC.

Il est alors proposé au Conseil Municipal

- d'autoriser le Maire à solliciter l'aide de la Fondation du Patrimoine par le biais de souscriptions (La Fondation du Patrimoine se réserve le droit d'abonder la collecte par une subvention directe financée sur ses ressources propres si la souscription préalable a permis de collecter au moins 5 % du montant des travaux)
- de s'engager à prendre en charge une partie des frais engagés par la Fondation (suivi et gestion du dossier, communication en vue de la souscription des dons, fourniture de la plaque de la Fondation du patrimoine), soit 150 euros

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition.

Les travaux devraient démarrer en septembre.

2) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL PAR RAPPORT A LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Par arrêté en date du 15 avril 2016, Monsieur le Préfet de la Somme a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale.

Chacune des communes dispose d'un délai de 75 jours à compter de sa notification pour donner son accord sur le projet de périmètre : Communauté de Communes Authie Maye, Communauté de Communes de Nouvion, Communauté de Communes du Haut Clocher.

S'en suit une discussion par rapport aux incertitudes qui persistent comme par exemple la désignation des délégués communautaires, le transfert de la compétence tourisme (article 68 de la loi NOTRe), le lieu d'implantation des futurs RPC...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la communauté de communes Authie-Maye, de la communauté de communes du canton de Nouvion et de la communauté de communes du Haut Clocher, tel qu'arrêté par le Préfet de la Somme le 15 avril 2016
- autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

3) AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER L'ACTE NOTARIE D'ACQUISITION DU TERRAIN DE L'ANCIEN SILO :

Un accord sur le prix d'achat du terrain cadastré AD n° 131, après déconstruction de l'ancien silo, a été trouvé : 10 000 euros acte en mains.

Le règlement des frais est à la charge du vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée AD n° 131, aux conditions proposées par le vendeur
- autorise le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget communal

4) DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

La décision modificative proposée consiste :

- d'une part, à prévoir des crédits supplémentaires à l'article 6688 (autres charges financières) incluant les frais liés à l'emprunt contracté en début d'année
- d'autre part, à diminuer la dotation aux amortissements suite à la délibération prise lors du dernier Conseil Municipal pour augmenter la durée d'amortissement des travaux d'éclairage public (15 ans au lieu de 10)

Article 6688 (autres charges financières)	+ 300 €
Article 6811/042 (dotation aux amortissements)	- 1 680 €
Article 6188 (autres frais divers)	+ 1 380 €

La décision modificative n° 1 est adoptée à l'unanimité.

5) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME :

L'Office de Tourisme a recruté un agent sous contrat aidé pour la période du 2 mai 2016 au 1^{er} novembre 2016 pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

La part résiduelle du salaire à la charge de l'association est de 25 %.

Conformément à l'accord de principe donné précédemment, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour verser mensuellement à l'association pendant la durée du contrat, soit 6 mois, une subvention d'un montant correspondant au résiduel des salaires restant à sa charge, aide de l'Etat déduite.

M. BOUCHEZ tient à informer le Conseil Municipal que l'Office de Tourisme de Crécy est l'un des plus fréquemment ouverts du département, sur toute l'année (+ 400 H par rapport à Abbeville).

Malgré les frais de fonctionnement pris en charge par la commune, l'Office ne donne pas suite à notre demande de réaménagement des horaires d'ouverture.

Il rappelle que la commune prend en charge la quasi-totalité des charges et dépenses, et l'Office de Tourisme ne fournit pas le service qu'on est en droit d'attendre d'un Office de Tourisme.

M. KLAPSIA répond que :

- la subvention versée à l'Office de Tourisme a été décidée par le Conseil Municipal
- la commune n'a pas à s'immiscer dans le fonctionnement de l'association

M. BOUCHEZ affirme que la compétence tourisme incombe bien à la commune tant qu'elle n'est pas transférée à l'intercommunalité.

M. SUEUR indique que si manque de confiance il y a, la subvention peut être réduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (16 pour, 3 abstentions : Mme CARRE, M. LEFEBVRE + 1 pouvoir) :

- décide de verser à l'association, pendant la durée du contrat aidé, une subvention d'un montant correspondant au résiduel des salaires restant à sa charge, aide de l'Etat déduite.
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget communal

6) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AU BONHEUR DES PETITS » :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'une nouvelle association à Crécy-en-Ponthieu : l'association « Au bonheur des petits ».

Son objectif est de créer des liens entre parents, assistantes maternelles agréées dans un lieu adapté aux 0/10 ans (mise à disposition de jouets, jeux, livres).

L'association offre un service en complément des assistantes maternelles et du RAM.

Le montant de la subvention proposé est de 300 euros.

M. KLAPSIA précise que l'association n'a pas déposé de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 11 pour, 3 contre (M. KLAPSIA, M. RENOIR par procuration, et Mme CARRE), et 5 abstentions (M. LEFEBVRE + 1 pouvoir, Mme LOURDEL et M. BOTTE + 1 pouvoir) :

- décide de verser à l'association « Au bonheur des petits » une subvention d'un montant de 300 euros

7) PROJET D'EMBELLISSEMENT D'UN TRANSFORMATEUR – AVANCE PAR LA COMMUNE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE :

Monsieur le Maire expose que le dossier d'embellissement du transformateur situé devant l'EHPAD de Crécy-en-Ponthieu a reçu un avis favorable de la FDE 80.

Le projet est pris en charge conjointement par la FDE80 et ERDF, dans le cadre du projet pour l'embellissement des transformateurs, à hauteur de 2 600 euros, correspondant au montant du devis de Monsieur Dominique GALL, peintre animalier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet d'embellissement du transformateur tel qu'il est présenté
- autorise le Maire à signer la convention avec la FDE 80, ainsi que le plan de prévention
- s'engage à avancer le coût des travaux avant remboursement par la Fédération

Les travaux seront réalisés cet été.

8) **ATTRIBUTION D'UN CADEAU DE DEPART A LA RETRAITE DE DEUX ENSEIGNANTES :**

Madame GODET et Madame MALLET prennent leur retraite à la fin de l'année scolaire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour leur acheter un cadeau d'une valeur d'environ 80 euros qui leur sera offert le 30 juin.

9) **ELABORATION DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES POUR 2017 :**

Une liste préparatoire pour la constitution du jury d'assises pour 2017 doit être adressée au Greffe de la Cour d'Appel d'Amiens avant le 15 juillet.

Sont désignés par tirage au sort sur la liste électorale :

- RITZ Anne-Marie, épouse ZUGETTA
- KLAPSIA David
- HUGOT Bertrand

10) **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Informations diverses :

- **Retrait du distributeur automatique de billets de la Caisse d'Epargne** début juin – Les motifs invoqués sont le faible nombre d'opérations, la difficulté à vendre le bâtiment avec le DAB, les travaux importants de mise en accessibilité à prévoir. Monsieur le Maire déplore le fait que ni les clients ni la mairie n'aient été avisés au préalable. **M. BOTTE** rappelle que la mairie avait exigé son maintien si elle achetait le local. **Mme BINQUET** suggère de demander à La Poste la mise en place d'un distributeur.
- **Subvention Etat** : La commune a déposé 3 dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL) :
 - 1^{er} dossier : aménagement du musée
 - 2^{ème} dossier : mise en accessibilité des WC à la salle des fêtes de Caumartin
 - 3^{ème} dossier : mise en accessibilité des WC à la salle des fêtes « Le Casino »

Le 2^{ème} dossier a été retenu.

Une subvention maximale de 5 070 euros est allouée, représentant un taux de 20 % d'une assiette subventionnable de 25 348 euros HT.

Monsieur le Maire précise qu'un corbillard traîné autrefois par les chevaux stationne dans l'un des garages du logement communal à Caumartin. Il sera ramené à Crécy pour permettre aux locataires d'utiliser ce local qui était inclus dans le bail.

- **Réseau incendie** : les 2 poches d'eau sont opérationnelles depuis le début du mois

- **Le talus le long de la rue du Général de Gaulle, au niveau de la propriété de Monsieur Gervais ROCHERAN** a été supprimé. Le Christ est remis en place et de la pelouse ressemée.

- **Tir du feu d'artifice mercredi 13 juillet** sur le terrain de football

- **Engagement de la procédure de reprise de concessions cimetières en état d'abandon**
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait d'engager la procédure pour une trentaine de concessions.
Dès que le procès-verbal de constatation est dressé, le délai de 3 ans commence à courir.
A l'issue de la période de 3 ans, si aucune amélioration sur l'état d'entretien de la concession n'est constatée, la commune a la faculté de reprendre les concessions.
M. BOTTE rappelle que M. François KLIMECK a réalisé un travail important là-dessus et qu'il serait intéressant de voir avec lui.

- **Sécurité routière** : la vitesse excessive de certains véhicules rue du Général de Gaulle est régulièrement signalée, y compris aux horaires d'entrée et de sortie d'école.
Deux agents de l'Agence Routière Ouest sont venus sur place et conseillent de constituer un dossier argumenté et justifiant la demande d'aménagement à cet endroit, qualifié de dangereux.
Un devis est proposé pour la réalisation d'un comptage ; il s'élève à 450 euros HT.
La plus-value est de 100 euros HT par compteur supplémentaire.
Monsieur le Maire envisage de faire poser un compteur à chaque entrée de bourg (rue du Général de Gaulle, rue Eugène Petit, avenue des Fusillés, route de Rue, rue de Saint-Riquier) ;

M. KLAPSIA pense que la verbalisation devrait être appliquée ; la mise en place de radars mobiles est également envisagée.
La question du stationnement reste également à traiter.

- **Projet d'installation de récupérateurs d'eaux de pluie**, près des locaux techniques, afin de faciliter l'arrosage

- **Travaux de voirie** : les travaux d'aménagement rue du Chemin Vert et rue du Donjon sont en cours.
Mme LOURDEL signale la présence de nids de poule rue des Vaches et rue du Château Thomas.
M. KLAPSIA informe de la présence d'un cahier de suivi en mairie que chacun peut remplir dès qu'il constate un désordre relevant de la compétence communale.

- **L'enquête publique préalable à l'expropriation** de deux parcelles sur le site du Champ de Bataille est en cours, du 20 juin au 13 juillet.

Le commissaire-enquêteur assure 3 permanences :
lundi 20 juin de 14 heures 30 à 17 heures 30
samedi 2 juillet de 9 heures à 12 heures
mercredi 13 juillet de 14 heures 30 à 17 heures 30

M. BOUCHEZ invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à prendre connaissance du dossier en mairie.

Questions diverses :

- **Mme CARRE** demande quand sera terminée la réalisation de l'aire de jeux.
Elle considère que le personnel technique est en sous-effectif pour assurer les travaux.
M. LEFEBVRE demande si une économie substantielle est à attendre de la réalisation des travaux en régie.
M. KLAPSIA rappelle que la météo n'est pas favorable mais que le chantier avance bien et sera terminé dans les meilleurs délais.
Il rappelle que le matériel acheté récemment (camion benne, girobroyeur) et les travaux confiés au CAT de Marcheville (Caumartin et Marcheville) ont libéré du temps au personnel technique.
M. BOTTE s'interroge « Le terrain de pétanque était-il prévu lors du vote du budget ? »
« Non », répond **M. KLAPSIA**, « Mais le terrassement ayant été réalisé en même temps que l'aire de jeux, il n'a pas coûté cher. »
- **M. SUEUR** déclare que le dossier du futur musée avance.
Les devis sont affinés ; l'architecte finalise le dossier ; la commission continue à travailler.
Les travaux devraient démarrer en septembre.
- **M. SUEUR** rappelle l'exposition Playmobil prévue dans le cadre du 670^{ème} anniversaire de la Bataille de Crécy.
En raison de la durée importante d'installation (150 m² d'expo), **M. LEUILLIER** souhaite éviter que ce soit à même le sol, pour des raisons de confort.
L'achat de plateaux a été chiffré à 733,01 euros TTC et les tréteaux à 639,90 euros TTC, soit au total 1 372,91 euros.
Si la location n'est pas envisageable, le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour acheter le matériel nécessaire.
- **M. BOTTE** informe l'assemblée que la Communauté de Communes a réservé un avis favorable à notre demande de subvention pour les travaux d'aménagement du musée, à hauteur de 25 %.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 heures 30.